

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **4 JUIN 2024**

Délibération CA 2024 / 06 / 04 – 7

Point 13 de l'Ordre du Jour :
BILAN d'EXÉCUTION 2023 du SCHÉMA DIRECTEUR HANDICAP
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 6

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** le bilan d'exécution 2023 du schéma directeur Handicap.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants	24
Présents	19
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	24
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 juin 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **6 - JUIN 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **5 juin 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **6 - JUIN 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.